

Avec l'arrivée du printemps et du soleil, les bourgeons font leur apparition. Mais à Sainte-Julie ont poussé également des panneaux devant la mairie et l'école sur lesquels on pouvait lire "mobilisons-nous pour les P'tits Julicyens".

Afin de répondre aux nombreux habitants, qui légitimement s'interrogeaient et craignaient que notre paisible village fut atteint par le syndrome "gilets jaunes" qui, maintenant hélas, met à mal la cohésion nationale, l'Equipe Municipale se doit de les rassurer en faisant le point par le biais de ce bulletin d'information. Il faut aussi tordre le cou aux fausses nouvelles (fake news) qui circulent déjà sur les réseaux sociaux...

### Qui sont ces P'tits Julicyens qu'il faut sauver ?

A Sainte-Julie, le périscolaire et la cantine sont gérés par l'Association Les P'tits Julicyens depuis la création de ce service en 2014. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration qui emploie des salariés pour l'encadrement des enfants. 70 repas par jour sont servis ; 30 enfants le matin et 30 le soir bénéficient du service d'accueil périscolaire 4 jours par semaine et 18 enfants sont accueillis le mercredi matin. Le financement est assuré principalement par les bénéficiaires adhérents, les subventions de la Mairie et de la CAF par exemple. La Mairie fournit aussi les locaux, avec toute la logistique associée. Le service cantine se fait dans les locaux de la salle des fêtes, l'accueil périscolaire est assuré dans le bâtiment scolaire et à la salle des fêtes.

*(Toutes les données chiffrées concernant l'association des P'tits Julicyens citées dans ce bulletin sont issues des échanges entre ses dirigeants et la Mairie)*

### Pourquoi faut-il les sauver les P'tits Julicyens ?

Le service assuré par l'équipe encadrante, emmenée par sa Directrice est d'une qualité remarquable. Les retours exprimés en mairie par les adhérents sont sans équivoque. Les enfants, principaux intéressés, semblent très satisfaits.

Le problème soulevé par les dirigeants et qui survient cette année, est d'ordre financier. En effet, en 2019, l'Association ne bénéficiera plus de la dotation de l'Etat des « TAP », qui lui était versée via la commune pour un montant de 7 000 €. A cela s'ajoute une modification des contrats aidés, entraînant une perte de 3 000 € sur les coûts salariaux. Ces 10 000 € manquants ne permettent pas aux dirigeants de présenter un budget de fonctionnement pour l'année 2019 à l'équilibre.

### Comment sauver les P'tits Julicyens ?

Trouver 10 000 € ! Mais où ? La première piste retenue par les dirigeants de l'Association est l'augmentation de la subvention municipale. Le 18 mars, lors d'une entrevue avec le Maire, le Président a présenté un plan de trésorerie et fait une demande de subvention de 30 000 €.

La subvention communale allouée annuellement aux P'tits Julicyens est de 15 000 €. En 2017, une subvention supplémentaire de 4000 € a été accordée. En 2018 une nouvelle subvention supplémentaire de 5 000 €, portant ainsi le montant à 20 000 €.

Cette demande de doublement de la subvention annuelle ne peut être accordée pour 2 raisons.

La première est que passer de 15 000 € à 30 000 € est délicat à aborder dans l'élaboration tendue de notre budget de fonctionnement 2019. La deuxième est qu'il y a d'autres solutions permettant de mieux partager l'effort financier rendu nécessaire.

Toutefois, la subvention 2019 prise en compte au budget communal est portée à 20 000 €, cette année encore.

### ➡ Dernière minute :

*A la lecture du compte-rendu de l'AG des P'tits Julicyens du 29 mars, il semblerait bien que 10 000 € suffisent à combler le déficit du budget prévisionnel, mais que 10 000 € soient aussi nécessaires pour assurer un "matelas" de trésorerie substantiel. Si tel était le cas, plusieurs solutions existent comme la renégociation des délais de règlement avec les fournisseurs, l'Urssaf, le paiement par les adhérents à l'inscription et non par facture mensuelle, le versement par la Mairie de la subvention en une fois en début d'exercice. Les banques créent aussi des lignes de trésorerie à des coûts modérés, etc...*

### Pourquoi une subvention 2019 limitée à 20 000 €

Pour la pérennisation du périscolaire à Sainte-Julie, et pour répondre aux besoins, exprimés par les P'tits Julicyens, l'Equipe Municipale a prévu la construction en 2020 d'un bâtiment pour un montant prévisionnel de 1 200 000 € TTC (première phase d'un bâtiment regroupant à terme périsco et école), elle est donc obligée de concentrer l'effort budgétaire sur cet investissement et de limiter au maximum tous les frais de fonctionnement en 2019. En effet, toutes les sommes économisées sur le budget de fonctionnement en 2019 pourront être basculées en Investissement en 2020 et rentrer ainsi en autofinancement pour la construction du bâtiment périscolaire (plus on a d'autofinancement, moins on emprunte).

Pour mémoire quelques chiffres :

La subvention communale par enfant (cantine = 70) s'élève à 285 € pour l'année 2018.

Si la subvention passait à 30 000 €, cette subvention passerait à 428 € / enfant pour 2019.

En 2020, avec la construction d'un bâtiment périscolaire, l'annuité de la commune en cas d'emprunt pourrait s'élever à 47 448 € (750 000 € sur 25 ans à 1,5 %), la subvention annuelle par enfant passerait à 285 € + 677 € (47 448 / 70) soit 962 €

Il faut mettre ce chiffre en parallèle aux 70 enfants (sur 140 scolarisés à l'école de Sainte-Julie) qui ne bénéficient pas de ce service de garde et de restauration, et surtout à leurs parents, qui non seulement ne sont pas subventionnés par la commune pour leur frais de garde, et pour autant, qui participeront à l'effort collectif de financement de ce bâtiment. En effet, il faut bien être conscient que cet investissement, très important pour la commune, va être supporté par les 428 familles du village, chiffres à comparer aux 86 familles qui profiteront du service.

### Des idées de sauvetage des P'tits Julicyens

Avant de solliciter la collectivité, qui participe déjà à hauteur de 20 000 €, les 86 familles Julicyennes concernées par le service périscolaire peuvent ou plutôt, doivent, participer aussi à l'effort collectif notamment en augmentant leur participation financière. En faisant un rapide calcul, on atteint l'équilibre "simplement" en augmentant les tarifs du service de restauration de 1 €.

70 repas x 4 jours x 34 semaines x 1 € (augmentation moyenne / quotient familial) = **9 520 €**

18 repas x 1 jour (mercredi) x 34 semaines x 1 € = **612 €**

Total = **10 132 €**

A noter que si cette hypothèse de calcul mettait certains des adhérents de l'association en difficulté financière, le CCAS est là pour les épauler, c'est son rôle.

Il existe aussi cette possibilité d'organisation des manifestations qui permettent des rentrées d'argent. D'autres associations de la commune le font, avec un certain succès. Certes, on peut être loin des 10 000 €, mais 1 € + 1 € + ... Ces manifestations ont au moins le mérite de fédérer les parents autour d'un projet motivant et ils se positionneront autrement qu'en simple consommateur.

### La suite si retrait de l'Association des P'tits Julicyens

1. Reprise par la Mairie de la gestion de la cantine au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour concordance avec exercice budgétaire,
2. Le projet de construction du bâtiment périscolaire / cantine est abandonné,
3. Pas d'accueil périscolaire assuré par la Mairie
4. La subvention communale annuelle affectée au budget cantine visée sera de 20 000 €
5. Les tarifs demandés aux parents seront fixés unilatéralement par la Mairie
6. Les tarifs seront uniques, il ne sera plus tenu compte du quotient familial
7. Les tarifs seront révisés chaque année en fonction de l'évolution budgétaire
8. L'accueil des enfants se fera à partir du CP
9. Le mercredi, le service de cantine ne sera pas assuré
10. Le service de cantine sera assuré dans les locaux actuels

### Le mot du maire

Je voudrais m'adresser ici aux parents qui bénéficient des services périscolaires et de la cantine.

Mon souhait de ne pas participer à l'AG des P'tits Julicyens de vendredi dernier visait à ce que les participants à cette assemblée puissent débattre sereinement entre adhérents et aborder les différentes pistes possibles avant de s'en remettre d'une façon automatique à la collectivité. J'avais expliqué ce choix au Président de l'Association.

Apparemment c'est raté. Les militants "anti-Mairie" habituels ont dominé et orienté les débats, leurs allégations récurrentes encourageant la confusion sur les choix budgétaires faits par l'Equipe Municipale actuelle. En effet, comparer les 25 000 € investis en 2019 dans le city stade (Investissement obligatoire - revêtement HS - reporté depuis 5 ans) n'a pas de sens : **25 000 € de réparation en 20 ans** alors que la subvention des P'tits Julicyens est de **15 000 € TOUS LES ANS**. Idem pour les **15 000 €** de la climatisation de la salle des fêtes : c'est **1 x 15 000 €** qui vont servir aux 430 familles de Sainte-Julie pouvant utiliser la salle des fêtes; (amélioration des conditions de vie de nos séniors, car ce local sera pris en compte dans le plan canicule, des utilisateurs et des riverains - Portes fermées = moins de bruit), à comparer aux 86 familles qui bénéficient de **15 000 € TOUS LES ANS**. Que dire encore de ceux qui mettent en doute le bien-fondé de l'investissement réalisé pour les réparations (fresque comprise !) de notre château d'eau ? 200 000 € en 55 ans de vie de la structure !

La politique de la petite enfance à Sainte-Julie, comme partout ailleurs, est malheureusement conditionnée aux possibilités financières de la commune qui sont mises à mal ces dernières années. La baisse des dotations de l'Etat atteint 42 000 € depuis 2014. Et du fait de l'arrêt de l'exploitation des carrières, ce sont encore 50 000 € supplémentaires qui manqueront au budget 2019.

Et malgré cela, l'Equipe Municipale envisage la construction d'un bâtiment périscolaire pour 1 200 000 € !

Vous l'avez lu dans ces colonnes, la subvention communale par enfant s'élève aujourd'hui à 285 €, elle peut passer à 962 € par enfant en 2020 !

J'en appelle à la responsabilité de chacun, car c'est l'ensemble des Julicyens qui financent ce service. L'élu que je suis doit être le garant d'une certaine équité de traitement entre ses administrés. Certains le disent : ce n'est pas son argent, qu'est-ce qu'il en a à f... ! Justement, c'est l'argent de **tous** les Julicyens...

L'égoïsme des ultras et leur intransigeance peut condamner une association qui rend un service de qualité à 86 familles, à des tarifs raisonnables, même avec d'éventuelles augmentations.

Il est bien évident que si aucune solution n'est trouvée au sein de l'Association, j'aurai beaucoup de mal à justifier le projet de construction d'un bâtiment périscolaire auprès de la population Julicyenne, le projet sera remis en cause.

Néanmoins, la Mairie assurera le service minimum, dans les locaux actuels, à des tarifs qui ne pourront pas être ceux que vous connaissez actuellement.

Je souhaite donc que la raison l'emporte.

Jean-Luc Robin